

Image not found or type unknown



Refus implicite à la demande de visa long séjour

Par **montoute**, le **06/12/2008** à **12:33**

j'ai déposé une demande de visa et obtenu une autorisation provisoire de séjour de 2 mois postérieurement à l'OQTF.le TGI a confirmé l'arrêté.puis-je espérer mieux en appel ?